

**Manitoba.**—Le ministère de l'Agriculture du Manitoba comprend les divisions suivantes: vulgarisation agricole; bétail; industrie laitière; publications et statistiques agricoles; destruction des mauvaises herbes; services de coopération; et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service de vulgarisation s'occupe d'agronomie, d'horticulture, d'aviculture, de génie agricole, d'apiculture, des cercles de jeunes éleveurs, des cercles de jeunes fermiers et jeunes fermières et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient dans toute la province des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 28 représentants agricoles qui s'occupent chacun d'une à cinq municipalités.

La Division du bétail applique la loi sur l'industrie animale, conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et collabore étroitement à la lutte contre les épizooties avec le Laboratoire vétérinaire et la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral.

La Division de l'industrie laitière applique la loi sur l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les crémeries et les fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème, fournit des plans et des devis pour la construction de crémeries et fromageries, etc.

La Division des publications et statistiques agricoles publie et distribue annuellement quel que 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Division de la destruction des mauvaises herbes dirige les initiatives de 18 circonscriptions municipales de lutte contre les mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées, persistantes et vivaces; surveille les démonstrations pratiques de lutte contre les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés; et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies et des spécimens de mauvaises herbes, etc.

La Division des services de coopération s'occupe de l'immatriculation et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit et applique les lois pertinentes. En outre, elle recueille et établit des statistiques sur la coopération dans la province et contrôle les dépenses de la Commission des cercles d'étude et l'activité de la Commission pour l'avancement de la coopération.

Le Laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic auquel peuvent s'adresser vétérinaires et éleveurs.

**Saskatchewan.**—Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan réunit les services suivants: 1° Administration; la Division de l'information et de la radio, qui fournit des renseignements à jour intéressant les cultivateurs; et la Division de la statistique, qui, en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, prépare des rapports sur les cultures et recueille des données sur la production, la mise en marché et le revenu; 2° le Service des représentants agricoles, qui constitue la section de vulgarisation; la province est divisée en circonscriptions de conservation et d'amélioration agricoles où s'exécute un programme d'amélioration destiné à assurer la stabilité de l'agriculture par la conservation du sol et l'amélioration du bétail, des céréales et du fourrage; un programme d'extension de la coopération agricole est mis en œuvre dans la province en collaboration avec le gouvernement fédéral et l'Université de la Saskatchewan; le directeur du Service des représentants